

République Française - Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2020-60 du Comité Syndical du vendredi 4 Décembre 2020

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
17 DEC. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.T.O

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT DU PAYS CŒUR D'HERAULT DANS LE PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2021

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 Décembre 2020 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 27 Novembre 2020.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Christian POUJOL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX ; Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Claude REVEL, Claude VALERO,
Etaient également présents :	Françoise OLIVIER,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 19 - Votants : 18	

Vu que le Pacte territorial pour l'insertion est impulsé par la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, modifiée par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 art. 1 (V).

Vu que le Chef de file des solidarités et de la solidarité territoriale (assignés par la loi NOTRe), le Département conclut le PTI avec l'ensemble des parties intéressées et se charge d'animer et de coordonner le dispositif.

Vu qu'il est le cadre stratégique du FSE Inclusion sur le territoire de l'Hérault.

Vu que le Département est l'organisme instructeur des dossiers FSE, et qu'à ce titre il gère et alloue ces crédits en fonction de la programmation du FSE inclusion et des crédits départementaux.

Considérant que le PTI constitue le cadre commun d'intervention des parties engagées, pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues et en risque de disqualification sociale.

Considérant qu'il intègre les enjeux du Fond Social Européen (FSE), le PTI a vocation à s'étendre à tous les publics, en difficultés d'emploi et ne vise plus seulement les allocataires RSA mais aussi les chômeurs de longue durée et les jeunes.

Considérant que le PTI s'inscrit donc dans une approche transversale et systémique.

Considérant la saisine par courrier du 12 août 2020 du Président du Département de l'Hérault demandant au SYDEL de prolonger son engagement jusqu'au 31 décembre 2021,

Le Sydel du Pays Cœur a adhéré dès décembre 2017 à cette démarche et signé le PTI dès son lancement par le Département de l'Hérault. Dans ce cadre, les services du SYDEL participent aux différents groupes de travail et co-anime le groupe de travail « mobilité » Cœur d'Hérault-Grand Pic St Loup-Gangeois-Sumenois.

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 23 octobre 2020

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'Approuver la prolongation de l'engagement du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault dans le Pacte territorial pour l'insertion jusqu'à la fin de l'année 2021,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Saint André de Sangonis, le 7 Décembre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 Décembre 2020

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 7 Décembre 2020
Transmise le 7 Décembre 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction Générale des Services

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

17 DEC. 2020

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A

REÇU LE

7 - SEP. 2020

Montpellier, le 12 AOUT 2020

DETIE-20000

MONSIEUR JEAN FRANCOIS SOTO
PRESIDENT DU SYDEL CŒUR D'HERAULT
18 AVENUE RAYMOND LACOMBE
34800 CLERMONT L'HERAULT

KM/DG -DETIE/PP/DTI
04.67.67.64.30
D20-002343

Monsieur le Président,

Votre collectivité s'est engagée sur le Pacte Territorial pour l'Insertion 2017-2020, qu'elle a signé le 9 novembre 2017 à l'Hôtel du Département.

Le 1^{er} juillet dernier, notre assemblée départementale a délibéré favorablement pour la prolongation d'un an du PTI ainsi que du Programme Départemental d'Insertion (PDI), qui fait actuellement l'objet d'un travail de refonte de l'offre d'insertion.

En effet, ces deux dispositifs se déroulant concomitamment sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre engagement sur une année supplémentaire, au cours d'une délibération de votre collectivité à nous transmettre avant la fin de l'année.

Nous vous informons qu'un comité de pilotage départemental se tiendra en fin d'année. Il portera sur la présentation des travaux partenariaux du PTI 2017-2020 par les partenaires engagés sur les groupes de travail des différents territoires.

Nous comptons sur la poursuite de l'engagement de votre collectivité dans ce dispositif.

Les services du Département restent à votre disposition pour toutes informations.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental,

Kléber MESQUIDA

Hôtel du Département
Maj d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr

1000